



Permis de manipuler les fluides frigorigènes PMFF Module environnement & écologie « cours et examen »

Toutes personnes qui utilisent des fluides frigorigènes, au sens de l'annexe 2.10, ch. 1, al. 1, ORRChim, doivent être titulaires d'un permis.

Pour obtenir le permis de manipuler les fluides frigorigènes, il est nécessaire de réussir les deux examens suivants :

- Contrôle de compétence environnement et écologie
- Contrôle de compétence technique.

Objectif de la formation	Le cours prépare les participants à l'examen Environnement & Ecologie.
Public cible	Toutes les personnes amenées à utiliser des réfrigérants.
Conditions d'admissions	Aucun prérequis.
Programme	<ul style="list-style-type: none">• Bases d'écologie et toxicologie• Législation sur l'environnement, la santé et la protection des salariés• Mesures visant à protéger l'environnement et la santé.
Matériel / outillage	<ul style="list-style-type: none">• Ordinateur portable ou tablette numérique (l'examen se fait en ligne)• Support de cours (à imprimer).
Examen et certification	Examen en fin de cours. Certificat de compétence théorique (environnement et écologie) pour « installations frigorifiques fixes et climatisation de véhicules ».
Lieu	Centre de formation de l'ASF – La Croix-du Péage 1 – 1029 Villars-Ste-Croix.
Durée de la formation	Cours : 1 jour / 8h00 à 16h00 Examen : 16h15 à 17h15 le même jour.
Prix par personne, hors taxes (Sous réserve de modification)	Entreprises membres : Entreprises non-membres : Examen : • CHF 400.00 • CHF 600.00 • CHF 100.00
	Ce tarif comprend la documentation, le repas de midi et un café à la pause de 10h00.
Nombre de participants	Minimum 12 / maximum 24 personnes
Renseignements & inscription	www.svk-asf-atf.ch secretariat@asf-froid.ch ☎ 079 238 96 98

Version 2023